



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 36369

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité d'une meilleure prise en charge des cardiopathies congéniales dans tous les établissements hospitaliers spécialisés. Or, deux cents spécialistes de pédiatrie des quatre hôpitaux parisiens spécialisés dans cette discipline, hôpitaux qui accueillent de nombreux enfants résidant en province, ont récemment dénoncé un plan d'économies actuellement en cours d'élaboration au sein de la direction de l'AP-HP. Ce plan viserait à dégager pour 2000 une économie globale de l'ordre de 300 millions de francs sur un budget de 30 milliards de francs. Il apparaît que la mise en oeuvre d'un tel plan conduirait à diminuer les capacités d'hospitalisation et d'offre de soins et à allonger les délais de prise en charge des jeunes malades. Par ailleurs, les pédiatres des hôpitaux parisiens soulignent qu'il existe d'autres marges d'économies dans la suppression des doublons, la réorganisation des modes de travail et l'utilisation rationnelle des capacités d'hospitalisation. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si elle entend veiller à ce que l'offre de soins des services de cardiologie infantile ne soit pas gravement perturbée par le plan en préparation.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attiré l'attention de la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences pour les services de pédiatrie, et notamment de cardiologie infantile, du plan d'économies réalisé en 2000 par l'Assistance publique - hôpitaux de Paris. L'utilisation du point ISA faite par l'Assistance publique - hôpitaux de Paris est progressive et plafonnée, et tient compte du caractère plus ou moins spécialisé de ses établissements comme de leur positionnement géographique. Pour améliorer la prise en compte de la pédiatrie dans le PMSI, le ministère de l'emploi et de la solidarité a décidé de faire participer dès 2000 l'hôpital Robert-Debré dans la base nationale d'étude des coûts. Pour tenir compte de la situation spécifique des hôpitaux pédiatriques de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, des négociations budgétaires ont été mises en oeuvre. S'agissant plus particulièrement des services de cardiologie infantile, il en existe actuellement deux à l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, situés au groupe hospitalier Necker-Enfants malades et à l'hôpital Robert-Debré. Le premier service, de trente-cinq lits, vient d'être conforté en fin d'année 1999 par le transfert sur ce site de l'activité pédiatrique du service de chirurgie cardiovasculaire de l'hôpital Laennec. Le second comprend treize lits essentiellement tournés vers le diagnostic prénatal et deviendra, selon le projet de l'hôpital, une unité fonctionnelle. Ce sont les évolutions des pratiques et des activités médicales, et non pas les contraintes budgétaires, qui conduisent aux évolutions de structures de ces services, qui ne compromettent aucunement la prise en charge spécialisée en pédiatrie.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36369

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 octobre 1999, page 6126

Réponse publiée le : 5 février 2001, page 804